Accusé de réception en préfecture
049-214902462-20230516-23SE1605-20-DE
Date de télétransmission : 22/05/2023
Date de réception préfecture : 22/05/2023

Publié le 22/05/2023

Délibération du Conseil municipal

Séance du 16 mai 2023

Le seize mai deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LECACHEUR Julien, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe
Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
GAILLARD Yohan	à SOUILHE Jérôme
LANGLOIS Danielle	à CHOUTEAU Edith
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
LHUISSIER Thierry	à LABORDERIE Philippe
ROCHAIS Philippe	à CORBILLON Christine
SOURICE Corinne	à LIOTON Valérie
Absent(s) excusés	
Absents	BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre
Secrétaires de séance	GAUTHERON Xavier, DELETANG Claire

Convocation adressée le 10 mai 2023, article L.2121.12 CGCT
Liste des délibérations affichée et publiée le 17 mai 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1605-20 | Dispositif « Savoir rouler à vélo » – Autorisation et participation financière au projet de formation des élèves des écoles R. Renard et J. Prévert

Monsieur Jean -Paul PAVILLON, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29 portant sur les compétences de la commune,

Vu le Projet éducatif de la ville des Ponts-de-Cé,

Vu le projet de convention de partenariat adressée par l'association « Place au vélo », dont le siège social est situé 6 boulevard Olivier Couffon à Angers, à la ville des Ponts-de-Cé.

Accusé de réception en préfecture
049-214902462-20230516-23SE1605-20-DE
Date de télétransmission : 22/05/2023
Date de réception préfecture : 22/05/2023

Considérant que le dispositif « savoir Rouler à vélo » s'inscrit dans le Plan Vélo et mobilités actives, initié par le gouvernement,

Considérant que le dispositif « savoir Rouler à vélo » s'inscrit dans les apprentissages du socle commun du cycle 3 recensés par le programme de l'Education Nationale,

Considérant l'avis favorable de la commission ressources en date du 9 mai 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat relatif au dispositif relatif au dispositif « savoir rouler à vélo » entre l'association « Place au vélo » et la ville des Ponts de Cé dont le montant est estimé à 1 600 € par classe soit 3 200 €.**
- **Attribue une subvention de 800 € à l'association « Place au vélo » afin de permettre aux classes de C.M des écoles R. Renard et J. Prévert de bénéficier du cycle de formation proposé par l'association « Place au Vélo »**
- **Sollicite une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 1600 €**
- **Sollicite une demande de subvention auprès du programme génération vélo à hauteur de 800 €.**
- **Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.**

C. CORBILLON, M. FRAKSO, V. LIOTON, J. RETHORE n'ont pas pris part au vote

VOTE			
En exercice	**32**	**POUR**	**24**
Présents	**24**	**CONTRE**	**0**
Pouvoirs	**6**	**ABSTENTION**	**0**
Pris part au vote	**24**	**TOTAL**	**24**

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

MAIRIE DES PONTS DE CÉ 49130 (M. et L.)